

# Fiche opération détaillée - NPNRU

## C1024-37-0008 - Chanteloup-les-Vignes - Construction de la Cité éducative partie école

Référence Agora : A24-6078011-37-0001-002

Contractualisation validée PP le 06/10/2023

Opération contractualisée : Oui depuis le 10/12/2020

Opération engagée : Oui depuis le 27/06/2022

Dernière version validée : Oui depuis le 03/10/2023

Version RGA : RGA du 04/07/2020

Version REFI : REFI du 01/01/2021

### Identification de l'opération

Contrat :	C1024 - Convention RU de la CU GPS&O - PRIR de Chanteloup-les-Vignes		
Nature / modèle :	37 - Equipement public de proximité		
	37 - Equipement public de proximité		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21780138000015 - COMMUNE CHANTELOUP LES VIGNES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	Catherine ARENOU Maire	Responsable opérationnel :	Eric DEPOORTER Directeur des Services Techniques

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP078011 - Noe-Feucherets	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	78570 - CHANTELOUP LES VIGNES	Zonage :	01

Adresse :

Noe-Feucherets

### Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation d'un équipement mutualisé sur 2 300 m<sup>2</sup> destinés à accueillir 120 enfants en maternelle et 160 en élémentaire dans le cadre de la construction de la cité éducative.

Cette opération a reçu le label d'excellence "Cité éducatives".

Sur cette parcelle, tous les bâtiments existants seront démolis (service de restauration, école élémentaire, centre de loisirs) afin d'accueillir les nouveaux équipements publics à construire.

Ces nouveaux bâtiments seront répartis sur 2 300 m<sup>2</sup> et seront destinés à accueillir les locaux spécifiques de l'école maternelle qui pourront accueillir jusqu'à 120 enfants, les locaux spécifiques de l'école élémentaire qui pourront accueillir jusqu'à 160 élèves et les locaux spécifiques des accueils de loisirs qui pourront accueillir jusqu'à 100 enfants ainsi que tous les locaux mutualisés entre ces 3 entités (dortoirs, sanitaires, salles d'activité etc...).

Les cours de récréation et aires d'activités sportives à aménager au droit de ces nouveaux bâtiments pourront également être mutualisées.

Au Sud de la parcelle, en contrebas des cours de récréation, un parc de stationnement sécurisé desservi par la rue des Petits Pas sera réservé à l'ensemble des personnels de la cité éducative.

### Complément de description de l'opération



Date limite de demande de DAS :	30/06/2022	Date de la première demande de DAS :	23/03/2022
		Date de la DAS :	27/06/2022
Date limite de caducité :	31/12/2028	Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :	30/06/2030	Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvrement) :	
Opération C1024-37-0008			

#### Concours financiers

##### Détail dépenses subventionnables

	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus
Frais et prestations :			
Acquisition et frais notariés :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux :	7 061 725,00 €	8 474 070,00 €	7 061 725,00 €
Honoraires :	706 172,50 €	706 172,50 €	706 172,50 €
Conduite d'opération :	353 086,25 €	353 086,25 €	353 086,25 €
Mobilier indissociable :	211 851,75 €	211 851,75 €	211 851,75 €
Autres dépenses validées CE/DG :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses subventionnables :</b>	<b>8 332 835,50 €</b>	<b>9 745 180,50 €</b>	<b>8 332 835,50 €</b>

#### Commentaire

##### Détail concours financiers

	Montant des dépenses subventionnables	Assiette subventionnable
Calcul de l'assiette	8 332 835,50 €	8 332 835,50 €
Calcul des taux	Taux	Montant
Taux de base ANRU NPNRU :	35,000000 %	2 916 492,43 €
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :	3,000000 %	249 985,07 €
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	2,000000 %	166 656,71 €
Subvention ANRU NPNRU :	40,000000 %	3 333 134,20 €

#### Paielements réalisés

Paielements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
Acompte Automatique 1		20,00%	489 399,99 €	28/06/2022
Total		20,00%	489 399,99 €	

#### CREA

Date limite de soumission du CREA:	29 Mars	% avancement financier justifié au CREA:	12,38%
------------------------------------	---------	--	--------

#### Paielements prévisionnels

Statut échéancier :	Suspendu	Date d'entrée en vigueur :	27/06/2022	
Paielements prévisionnels	Echéancier prévisionnel	% subvention	Montant échéancier théorique	Montant versement prévisionnel
Acompte automatique 1	27/06/2022	20,00 %	489 399,99 €	489 399,99 €
Acompte automatique 2	2ème Trimestre 2023	10,00 %	244 700,00 €	244 700,00 €
Acompte automatique 3	2ème Trimestre 2024	10,00 %	244 700,00 €	244 700,00 €
Acompte automatique 4	2ème Trimestre 2025	10,00 %	244 700,00 €	244 700,00 €
Acompte automatique 5	2ème Trimestre 2026	10,00 %	244 700,00 €	244 700,00 €

Total	60.00 %	1 468 199,99 €	1 468 199,99 €
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)			

<b>Légende</b>	<p>valeur sur un fond orange : <i>la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation</i></p> <p>valeur sur un fond jaune : <i>la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement</i></p> <p>valeur sur un fond vert : <i>la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement</i></p>
----------------	--